

La Lorgnette d'Avaray

n°155

MAI-JUIN 2024



EDITORIAL

Nous voici désormais en Mai, la météorologie n'est toujours pas de saison. Nous venons de vivre des épisodes pluvieux intenses qui nous rappellent quelque peu ceux de juin 2016, avec des températures bien fraîches pour la saison. Pour ce qui est notre activité communale, le budget 2024 a été voté début avril dans la continuité des précédents sans augmentation des taxes communales. Les travaux de la toiture de la salle polyvalente sont désormais terminés. Il a fallu l'intervention de deux entreprises pour les exécuter, la dépose de l'ancienne couverture réalisée par une entreprise agréée du fait de la présence d'amiante, et la pose définitive en ardoise naturelle par notre couvreur local. Il est à noter que nous avons bénéficié d'une subvention de dix milles €uros de la part du Conseil départemental. La transaction de reprise de la licence de débit de boissons par la commune est enfin soldée. Il était nécessaire de tout faire pour la conserver en notre commune. Maintenant le Conseil Municipal va devoir plancher sur le comment la faire vivre. Nous profitons de ce numéro pour vous présenter les animations programmées sur la période estivales, l'occasion pour chacun d'entre nous de cocher une ou plusieurs dates pour y participer.

Jean-François MÉZILLE, Maire d'Avaray

SYNDICAT D'EAU



Lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et
13h30 à 17h30

Tél. : 02 54 81 40 84

Urgences (en dehors des horaires) :

06 88 84 05 30

Restez informé, prévenu, alerté !



PanneauPocket

Toute l'actualité de votre commune, les évènements, les informations de coupures de réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore ... seront toujours dans votre poche où que vous soyez et quand

Mairie



Tél. : 02 54 81 04 15

Mail : contact@avaray41.fr

Site internet : www.avaray41.fr

Facebook : www.facebook.com/MairieAvaray

Ouverture au public :

Lundi : 14h00 à 17h00

Jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Vendredi : 14h00 à 17h30

École

Tél. : 02 54 33 59 53

Garderie

Tél. : 02 54 33 59 54

Mail : garderieavaraylestiou@beaucevaldeloire.fr

Restaurant scolaire

Mails : h.tanguy@beaucevaldeloire.fr

viescolaire@beaucevaldeloire.fr

Permanence Assistante sociale

Tél. : 02 54 55 82 82



Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile



OBJECTIF
CITOYEN

www.defense.gouv.fr/JDC



Le recensement est obligatoire,

Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



Cérémonie de commémoration

Mercredi 8 Mai 2024

Rendez-vous à 10h30 devant la Mairie

Suivie du verre de l'amitié

SUR RENDEZ-VOUS :

Tél : 06 77 16 46 94

Mail : franceservices@beaucevaldeloire.fr

Lundi 13 Mai

Lundi 10 Juin

Lundi 8 Juillet

Lundi 12 Août

Lundi 9 Sep-
tembre

Lundi 14 Octobre

Lundi 9 Décembre



**France
services**

Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...

**Les services du quotidien
à moins de 30 minutes
de chez vous.**

2 AGENTS
À VOTRE SERVICE



EMPLOI



30 avr. 2024	MECANICIEN MONTEUR H/F	CDD			
	MER				
30 avr. 2024	Commercial de Zone Grand Export H/F	CDI			
	MER				
30 avr. 2024	Opérateur en Confection H/F	CDD			
	MER				
30 avr. 2024	Boucher H/F	CDI	MER		
30 avr. 2024	Hôte d'Accueil H/F	CDI	MER		
30 avr. 2024	Vendeur en Boucherie/Charcuterie H/F	CDI			
	MER				
30 avr. 2024	Boucher H/F	CDI	MER		
30 avr. 2024	Technicien électricien H/F	CDI	Morée, FR		
29 avr. 2024	Vendeur en boulangerie H/F	CDI			
	MER				
29 avr. 2024	Agent d'entretien h/f	CDD	SUEVRES		
29 avr. 2024	Réceptionniste de camping h/f	CDD			
	Suèvres				
29 avr. 2024	Technicien de maintenance h/f	CDD			
	Suèvres				
29 avr. 2024	Employé de commerce - Offre de stage H/F	CDD	SUEVRES		
29 avr. 2024	Assistant de Direction - Offre de stage H/F	CDD	SUEVRES		
29 avr. 2024	Réceptionniste - Offre de stage H/F	CDD	SUEVRES		
29 avr. 2024	Technicien Parc vélo H/F	CDD	Suèvres		
29 avr. 2024	Surveillant de baignade - BNSSA H/F	CDD	Suèvres		
29 avr. 2024	Animateur H/F	CDD	Suèvres		
29 avr. 2024	Maçon VRD H/F	CDI	Saint Léonard en Beauce		
29 avr. 2024	Chef d'Equipe Gros Œuvre H/F	CDI	Villorceau		
29 avr. 2024	Charpentier/Couvreur H/F	CDI	Villorceau		
29 avr. 2024	Carreleur H/F	CDI	BLOIS		
29 avr. 2024	Maçon confirmé rénovation H/F	CDI	Villorceau		
29 avr. 2024	Chef de chantier béton H/F	CDI	COUR-SUR-LOIRE		
29 avr. 2024	Maçon VRD H/F	CDI	Cour sur Loire		
29 avr. 2024	Manœuvres VRD H/F	CDI	COUR SUR LOIRE		
29 avr. 2024	Chef d'Equipe H/F	CDI	Villexanton		
29 avr. 2024	Ouvrier Qualifié H/F	CDI	Villexanton		
	MUIDES SUR LOIRE				
29 avr. 2024	TECHNICIEN SERVICE ELECTROTECHNIQUE H/F	CDI	MER		
29 avr. 2024	Maçon H/F	CDI	Mer (41)		
29 avr. 2024	Adjoint Technique H/F	CDD	Oucques, FR		
29 avr. 2024	Adjoint Technique-Agent Propreté des locaux H/F	CDD	Oucques, FR		
29 avr. 2024	Agent d'entretien des espaces verts h/f	CDD	Vievy le Rayé		
29 avr. 2024	Technicien confirmé H/F	CDI	Mer		
29 avr. 2024	Alternant Qualité Environnement Sûreté – H/F	Alternance	Mer		
29 avr. 2024	Alternant Ingénieur Amélioration Continue – H/F	Alternance	Mer		
29 avr. 2024	Employé de magasin en alternance H/F	Alternance	SUEVRES		
29 avr. 2024	Ouvrier Agricole H/F	CDD	Talcy		
29 avr. 2024	Couvreur H/F	CDI	Avaray		
26 avr. 2024	Fraiseur CN H/F	CDI	MER, FR		
26 avr. 2024	Métallier-serrurier en fabrication H/F	CDI	Mer		
26 avr. 2024	Métallier-serrurier poseur H/F	CDI	Mer		
26 avr. 2024	Technicien électricien H/F	CDI	Suèvres		
26 avr. 2024	Chef de quai h/f	CDI	MER		
26 avr. 2024	Tourneur Programmeur H/F	CDI	MER		
26 avr. 2024	Fraiseur Programmeur H/F	CDI	MER		
26 avr. 2024	Aide-soignant H/F	CDD	Mer		
26 avr. 2024	Aide à domicile h/f	CDD	MER		
26 avr. 2024	Chef Pâtissier H/F	CDI	Muides-sur-Loire		
26 avr. 2024	Collaborateurs Comptables H/F	CDI	LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR		
26 avr. 2024	Assistant clientèle h/f	CDI	Mer		
26 avr. 2024	Vendeur boutique H/F	CDD	MUIDES SUR LOIRE		
26 avr. 2024	Chef d'Equipe Menuisier Poseur H/F	CDI	Mer		
26 avr. 2024	Ouvrier agricole h/f	CDD	LORGES		
26 avr. 2024	Technicien de Maintenance H/F	CDI	TALCY		
26 avr. 2024	Opérateur machine H/F	CDI	TALCY		
26 avr. 2024	OUVRIER PAYSAGISTE CONDUCTEUR D'ENGINS H/F	CDI	Mer		
26 avr. 2024	Commercial Bancassurance H/F	CDI	MER		
26 avr. 2024	Chauffeur/Ripeur H/F	CDD	Mer		
24 avr. 2024	Maçon qualifié H/F	CDI	Mer		
18 avr. 2024	Pâtissier h/f	CDI	Mer		
18 avr. 2024	Agent d'entretien H/F	CDD	Muides-sur-Loire		
18 avr. 2024	Agent d'Accueil H/F	CDD	Muides-sur-Loire		
10 avr. 2024	Conseillers de Gestion H/F	CDI	LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR		
10 avr. 2024	Mécanicien Monteur Spécialisé en Electricité H/F	CDD	MER		
	La Cie La Lune Blanche recrute un(e) chargé.e d'administration et production	CDI			

ELECTIONS



Élections européennes 2024 en France : allons voter !

Le 9 juin 2024, les Français sont invités à élire leurs représentants au Parlement européen.

Une assemblée qui façonne notre vie quotidienne bien plus qu'il n'y paraît.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- Vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le 3 mai 2024 pour pouvoir voter aux élections européennes.
- Pensez à établir une procuration si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour J.

Quand ?

Dimanche 9
juin 2024



Qui ?

81
représentants
pour la France



Comment ?

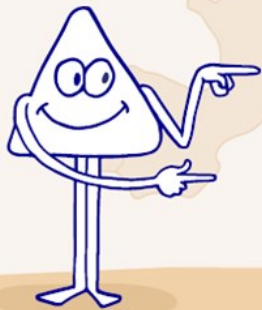
Suffrage
universel direct
(un tour)



Bon à savoir - Inscriptions

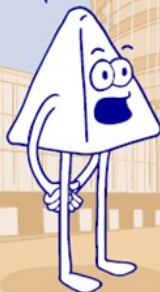
Les Français ayant récemment atteint l'âge de 18 ans sont automatiquement inscrits sur les listes électorales (à condition d'avoir fait au préalable leur recensement citoyen auprès de leur mairie à partir de leurs 16 ans).

Comment sont élus les députés européens ?



Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour.

Quand ont lieu les élections européennes ?



Le **9 juin 2024** ! Elles se dérouleront en un **tour** et sont organisées pour élire 81 députés parmi les 720 qui siègeront au Parlement européen pendant 5 ans.



Les candidats aux élections européennes sont élus au **scrutin proportionnel**.

C'est-à-dire ?

Les partis politiques présentent des listes de candidats dans chaque État membre qui a un nombre de sièges défini. **Les citoyens votent pour une liste et les sièges sont répartis proportionnellement aux votes reçus.**



Plus une liste obtient de voix, plus elle obtient des sièges.

Ok, ce système garantit donc une représentation équitable des différentes opinions politiques.



En cas d'égalité entre deux listes, c'est celle avec la moyenne d'âge la moins élevée qui remporte le siège.

Exactement ! Il faut savoir également que **seules les listes avec plus de 5 % des voix exprimées obtiennent des sièges.**



Les députés européens sont élus pour cinq ans et le vote se fait en un seul tour.

Pour résumer

Les sièges sont répartis entre les listes de candidats en fonction du nombre de voix obtenu.

Allons Voter!

Pour plus d'informations : elections.interieur.gouv.fr





CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 avril 2024



- Délibération n°2024-04 : Approbation du compte de gestion 2023 approuvé à l'unanimité
- Délibération n°2024-05 : Approbation du compte administratif approuvé à l'unanimité
- Délibération n°2024-06 : Affectation du résultat approuvé à l'unanimité
- Délibération n°2024-07 : Vote des taux d'imposition..... approuvé à la majorité
- Délibération n°2024-08 : Vote du budget primitif 2024 approuvé à l'unanimité
- Délibération n°2024-09 : Vote des subventions 2024 approuvé à la majorité
- Délibération n°2024-10 : Indemnité d'occupation du domaine public
par Orange pour 2024 approuvé à l'unanimité
- Délibération n°2024-11 : Taux de ratios approuvé à l'unanimité
- Délibération n°2024-12 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif
Principal 1ère classe approuvé à l'unanimité
- Délibération n°2024-13 : Signature de la convention pour
l'intervention d'un archiviste du Centre de Gestion 41 approuvé à l'unanimité
- Délibération n°2024-14 : Définition des zones d'accélération pour
les énergies renouvelables approuvé à la majorité



LES NUISANCES SONORES

Les beaux jours sont de retours et avec eux l'envie de bricoler et de jardiner... Donc voici un petit rappel :

"Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des **particuliers** à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de

causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

En ce qui concerne nos amis à fourrure, nous rappelons aux propriétaires, en particulier de chiens, qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

INCIVILITÉS

Comme chaque année à la même période, nous sommes confrontés aux vols ou destructions de fleurs sur nos massifs. Cette année, le massif situé derrière l'église a fait l'objet de vols de plantes, ce qui est pour le moins bien regrettable car nous avons conçu planté cet espace de plantes aromatiques.

Même dans nos petits villages sévissent quelques personnes sans scrupules !



URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIURES : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP



PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

• < 100 m² ouverte : DP

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : aucune formalité

• < 40 m² : DP

• > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

ÉVÈNEMENTS À VENIR !

31

MAI

2024



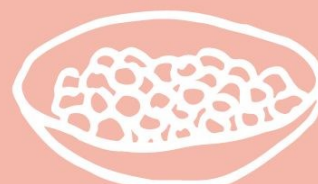
Rejoignez-nous pour une

**FÊTE
DINATOIRE
ENTRE VOISINS**

*Amenez vos spécialités
culinaires !*

20h00

**ANCIENNE
ÉCOLE
D'AVARAY**



DONNEZ VOTRE SANG

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

**PARTAGEZ
VOTRE POUVOIR,
DONNEZ
VOTRE SANG !**

BEAUGENCY
SALLES DES ASSOCIATIONS
VENDREDI 26 AVRIL 2024 15H-19H
JEUDI 11 JUILLET 2024 15H-19H

MER
SALLE DE LA BRECHE
JEUDI 23 MAI 2024 15H-19H

Par Priscilla

CINEMA EN PLEIN AIR

VOTRE TEXTE DE PARAGRAPHE

**ASTÉRIX OBÉLIX
MISSION
CLEOPATRE**

FETE NATIONALE
13 JUILLET 2024 À 22H - BORDS DE LOIRE
OFFERT PAR LA MAIRIE D'AVARAY

FETE DE LA MUSIQUE

28 JUN 2024
20H00

Trois groupes se produiront sur la scène d'Avaray
Le food-truck « Zébulice » réglera petits et grands

18 mai 2024

20h

Eglise d'Avaray

*Concert de musique irlandaise
avec le groupe Lindalë*



TARIF UNIQUE 5€ (adulte et enfant à partir de 5ans) Réservation conseillée en contactant la mairie d'Avaray au 02.54.81.04.15 avant le 17 mai 18h ou paiement sur place.